



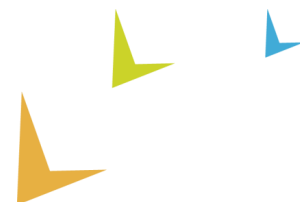
PROJET ASSOCIATIF

2023-2027

Un projet associatif pour :

- affirmer et défendre des valeurs et des principes,
- participer au devoir citoyen de solidarité,
- exprimer une volonté d'agir et d'innover,
 - respecter les personnes accompagnées et leurs besoins,
 - s'inscrire dans un projet de société inclusive.

« *L'avenir s'écrit aujourd'hui ...* »





Sommaire

Avant-propos	p.7
---------------------	-----

1. Une association qui fédère et mobilise	p.9
--	-----

1.1 Une histoire soulignée par la création en 2014 d'Enfance & Pluriel	p.9
1.2 Des valeurs et des principes fondés sur l'humanisme et la solidarité	p.10
1.3 Des missions au service des personnes accompagnées	p.13
1.4 Aujourd'hui, quelques chiffres clés	p.14
1.5 Une gouvernance associative active et un siège structuré	p.14
1.6 Notre organigramme associatif	p.15
1.7 Des établissements, services et dispositifs répartis sur le département d'Indre-et-Loire	p.16

2. Orientations du projet associatif pour cinq ans : relever des défis, coopérer et affirmer une volonté d'entreprendre	p.17
--	------

2.1 Axe 1 : La transformation de l'offre dans une logique de parcours singulier au service des enfants et des familles	p.18
---	------

Orientation N°1 : Travailler sur les politiques territoriales de proximité	p.19
Orientation N°2 : Développer les projets inclusifs	p.19
Orientation N°3 : Penser les situations complexes et à risque	p.19
Orientation N°4 : Penser et développer les stratégies innovantes en fonction des âges	p.19
Orientation N°5 : Renforcer la participation des usagers	p.20
Orientation N°6 : Poursuivre l'offre de répit pour les aidants	p.20
Orientation N°7 : Renforcer la dimension soignante	p.20
Orientation N°8 : Penser et développer une politique de prévention	p.20
Orientation N°9 : Faire vivre les droits culturels	p.20

2.2 Axe 2 : Garantir le développement du pouvoir d'Agir et le Faire Ensemble dans un souci de responsabilité sociale et environnementale.....	p.21
Orientation N°10 : Consolider la gouvernance associative	p.22
Orientation N°11 : Défendre les ressources financières.....	p.22
Orientation N°12 : Garantir la démarche qualité et évaluative	p.22
Orientation N°13 : Développer le système informatique	p.22
Orientation N°14 : Renforcer la communication	p.23
Orientation N°15 : Développer la coopération et le partenariat.....	p.23
Orientation N°16 : Gérer et adapter le patrimoine immobilier	p.23
Orientation N°17 : Valoriser les ressources humaines	p.23
Orientation N°18 : Construire une réflexion éthique	p.24
Orientation N°19 : Intégrer la dimension Sociale et Environnementale	p.24
3. L'évaluation régulière du projet et la mise en œuvre.....	p.25
3.1 L'évaluation assure une dynamique de progrès et de cohésion interne	p.25
3.2 Un fil conducteur pour les 5 prochaines années.....	p.25
4. Annexes	p.27
Annexes 1 : Historique de l'Association.....	p.27
Annexes 2 : Établissements services, groupements	p.35
Annexes 3 : Partenariats et conventions.....	p.37

Liste des sigles utilisés

AG : Assemblée Générale

ACGESSMS : Association Chinonaise de Gestion d'Établissements et de Services Sociaux et Médico-Sociaux

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

ADI : Autisme et Déficience Intellectuelle

ADPEP : Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public

ARS : Agence Régionale de Santé

CA : Conseil d'Administration

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CD : Conseil Départemental

CREAI : Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens

CTS : Contrat Territorial de Santé

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DI : Déficience Intellectuelle

DITEP : Dispositif Intégré ITEP-SESSAD

EI : Ecole Inclusive

ERERC : Espace de Réflexion Éthique de la Région Centre

ERCC : Espace de Remédiation Cognitive et Comportementale

ERSEH : Enseignant Référent à la Scolarité des Elèves en situation de Handicap

FGPEP : Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public

GCSMS : Groupement de Coopération Social et Médico-Social

HAS : Haute Autorité de Santé

IME : Institut Médico-Éducatif

IR : Institut de Rééducation

IMP : Institut Médico- Pédagogique

ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PIAL : Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

PMI : Protection Maternelle et Infantile

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale

SAMVA : Service d'Accompagnement Mutualisé vers l'Autonomie des personnes avec Autisme

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile

SI : Systèmes d'Information

TSA : Troubles du Spectre Autistique

UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

**URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs
Sanitaires et Sociaux**

Avant-propos

Fondée sur des valeurs humanistes qui constituent aujourd'hui encore le ciment de l'engagement militant des membres bénévoles et de l'action de l'ensemble du personnel, l'association inscrit son action dans le champ de l'accompagnement des enfants, des adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap, relevant du secteur médico-social. Les associations fondatrices ont mis en place, par création ou reprise de gestion, un ensemble d'établissements et de services en mesure d'assurer à des enfants, adolescents ou jeunes adultes un accompagnement éducatif, thérapeutique, pédagogique de qualité.

Ces valeurs humanistes, moteurs des deux associations fondatrices, les histoires respectives de celles-ci, l'analyse du fonctionnement de la société d'aujourd'hui, la nécessaire réponse à apporter aux besoins nouveaux nés de ces différentes évolutions fixent le cadre du projet qui doit guider les actions à conduire actuellement et celles à développer pour les années à venir.

Compte-tenu du retour effectué sur le projet associatif précédent, d'un état des lieux réalisé de la situation de notre association depuis sa création, d'une réflexion menée sur son positionnement aujourd'hui, sur les enjeux actuels et pour les cinq années à venir, ce projet associatif a été construit par les membres du bureau en concertation avec les acteurs de l'association. C'est un projet politique qui réaffirme les valeurs et principes qui guident le travail de l'ensemble des professionnels des différents établissements. Il s'appuie sur les réalités de 2022 (évaluations internes, CPOM...) et fixe les orientations, les enjeux des cinq années à venir. Il ne se substitue ni aux différents projets, ni aux fiches de délégation.

C'est un projet pour permettre à chacun d'œuvrer au sein de l'institution, un projet pour que chacun se sente acteur de son parcours personnel, acteur de son accompagnement auprès du jeune. Ce projet doit conduire l'association à :

- préciser clairement les valeurs essentielles qui motivent son action ;
- affirmer les buts et les orientations qui fondent sa légitimité ;
- préciser et délimiter le sens et la portée des missions que l'association acceptera ou projettera de conduire ;
- clarifier le fonctionnement général de l'association, les fonctions et rôles de chacun au sein de celle-ci ;
- montrer la volonté de l'ensemble de ses membres (bénévoles, professionnels) de dessiner en commun les axes de travail et les perspectives d'évolution ;
- prévoir les critères qui permettront d'évaluer son juste fonctionnement ;
- informer et associer les familles des jeunes accompagnés, nos divers partenaires et l'ensemble des acteurs à notre dynamique évolutive ;
- consolider l'ancrage territorial et économique.

Ainsi construit, le projet doit fédérer et mobiliser les énergies qui agissent au sein de l'association, il doit servir de cadre au projet de fonctionnement de chaque établissement ou service.

Ce projet associatif doit permettre à l'action générale développée à l'intention des personnes accompagnées et des familles de gagner en cohérence, en pertinence et en efficience, pérennisant ainsi la mission de l'association elle-même.

1 – UNE ASSOCIATION QUI FÉDÈRE ET MOBILISE

1.1 Une histoire soulignée par la création en 2014 de l'association Enfance & Pluriel

Le 01/01/2014 Enfance & Pluriel naît de la fusion de 2 associations (ACGESSMS et L'ÉVEIL) après une période de rapprochement et de coopération. L'histoire de l'association est marquée par des périodes et des dates clés*.



Association ACGESSMS

1961 : Ouverture de l'IMP Saint-Antoine

1963 : Ouverture de l'IME de Seuilly

1992 : Reprise de gestion de l'IMP et de l'IME par l'ACGESSMS

1994 : Ouverture du SESSAD l'Appart à Chinon (devenu SESSAD Horizons)

1995 : Ouverture d'une structure pour enfants avec TED/TSA à Joué-les-Tours

Association l'ÉVEIL

1962 : Ouverture de l'IMP l'ÉVEIL

1967 : Reprise de gestion de l'IMP par l'association l'ÉVEIL

1995 : Ouverture du SESSAD l'ÉVEIL

Nos deux IMP sont devenus d'abord des IR, puis des ITEP suite au Décret du 6 janvier 2005. L'association l'ÉVEIL, confrontée à cette période à des problèmes de direction d'établissement, recherche un appui concernant l'encadrement et le fonctionnement général de l'ITEP et du SESSAD qu'elle gère et se rapproche de ce fait de l'ACGESSMS.

6 années de travail commun permettent aux 2 associations, avec l'appui de la DDAS puis de l'ARS, de diminuer le nombre de places d'accueil sur le bassin de Chinon, de créer des établissements et services à Langeais, Bléré et Loches, de rénover l'ITEP l'ÉVEIL de Tours, et de mettre en place un siège commun.



Enfance & Pluriel naît de la fusion des 2 associations mères. Le siège social est créé et établi à Chinon. L'association reprend cette même année 2014, dans le cadre d'une convention de gestion, la gestion de l'ITEP et du SESSAD Saint-Jean situés à Tours Nord (intégrés ensuite totalement à Enfance & Pluriel depuis le 1^{er} janvier 2020).

L'association gère à ce jour **16 établissements et services** qui assurent l'accompagnement de **360 enfants, adolescents et de jeunes adultes en situation de handicap, ainsi que le co-portage de 3 dispositifs** structurés autour de l'accès au droit commun, du répit des aidants et de la prévention des ruptures de parcours. Deux GCSMS ont été constitués, l'un avec la Fondation Léopold Bellan, rejoint ensuite par les associations ADMR Les Maisonnées et ADMR SAMVA, l'autre avec l'ADPEP 37.

*Historique complet et détaillé présenté en Annexe 1, p.25

1.2 Des valeurs et des principes fondés sur l'humanisme et la solidarité

Toute association dite loi 1901, à but non lucratif, doit son existence à la volonté de personnes porteuses d'une philosophie commune ou d'un projet commun. Cette construction, qui évolue au cours de sa mise en œuvre, repose sur des valeurs essentielles qui ont conduit les membres fondateurs à s'associer. L'histoire des deux associations, en amont même de la première déclaration en préfecture d'ENFANCE & PLURIEL, prouve que, concernant les valeurs fondamentales, l'ancrage se trouve bien dans l'aide à apporter à autrui, passant d'une pratique, essentiellement caritative autrefois, à un idéal de solidarité et d'humanisme aujourd'hui.

Ces évolutions successives conduisent à réaffirmer aujourd'hui les cinq valeurs et principes constituant les fondements de l'activité actuellement développée par l'association Enfance & Pluriel :



Respect de la personne

L'association affirme son attachement aux valeurs humanistes concernant la dignité et le respect dus à toute personne, enfant, adolescent ou adulte vivant au sein de la société. Toute personne doit être respectée dans son intégrité physique, morale, affective et culturelle. L'association œuvre pour l'acceptation et le respect de la différence, combattant ainsi toute forme d'exclusion et de rejet.

L'intérêt de la personne accompagnée est supérieur à toute autre forme d'intérêt dans la vie de l'association et des établissements.

Laïcité

L'association veille à ce que soient préservées les libertés de conscience et les convictions politiques et religieuses de chacun, récusant ainsi tout prosélytisme et esprit partisan, tout signe ostentatoire d'appartenance à quelque courant de pensée possible.

Pour ces valeurs notamment, les administrateurs et les personnels doivent se montrer exemplaires.

Solidarité

Cette valeur humaniste qui constitue le socle de notre société s'exprime au sein de l'association à deux niveaux :

Externe : solidarité envers les personnes accueillies et leur entourage, c'est-à-dire volonté de faire jouer les liens d'humanité qui doivent unir les personnes entre elles, quelles que soient les différences, volonté de souscrire à l'obligation d'entraide, volonté d'apporter une aide désintéressée aux personnes accompagnées, volonté de participer à l'action commune développée en faveur des personnes en situation de handicap.

Interne : solidarité entre tous les acteurs d'un même projet, bénévoles ou professionnels salariés, c'est-à-dire volonté de mutualiser les énergies, d'associer les compétences, de fédérer les moyens afin d'atteindre les objectifs fixés.

Démocratie participative

Les différents dispositifs mis en place doivent permettre à tous, jeunes et leurs familles, membres de l'association, professionnels responsables de la vie des établissements, acteurs de la prise en charge thérapeutique, éducative et pédagogique, d'être associés à l'élaboration des différents projets et à leur mise en œuvre.

Il convient de créer, de mettre en place, de dynamiser au sein de l'association, des établissements et des services, les espaces et les moyens qui permettent aux personnes accompagnées ou/et à leur famille de s'exprimer et de participer (commissions, groupes de paroles ...).

Les missions confiées à l'association et aux établissements et services ne peuvent aboutir que si tous les acteurs, administrateurs bénévoles et professionnels salariés, partagent le bien-fondé des évolutions envisagées et des directions prises. Pour ce faire, il est indispensable que tous soient associés à la définition des différents projets et à leur mise en œuvre.

Cette participation existant déjà par l'intermédiaire de dispositifs institutionnels légaux, doit être poursuivie et/ou complétée, grâce à la mise en place d'instances durables ou ponctuelles, propres à l'association ou aux établissements et services. Ces espaces doivent permettre aux différents partenaires d'échanger, de confronter leurs points de vue, d'imaginer des formes pertinentes d'action.

Le Conseil d'administration de l'association doit assumer sa responsabilité politique quant au développement des missions, aux évolutions générales nécessaires, aux articulations inter-établissements.

Pour autant, **seule la réflexion collective permet de construire un positionnement associatif durable et un positionnement d'établissement efficient.**

D'autre part, la vie de l'association et des établissements et services ne peut être dissociée du tissu social extérieur. **Combattre l'exclusion et le rejet, c'est affirmer la volonté de participer à la vie de la collectivité** donc inscrire l'association, les établissements et services, les jeunes accueillis dans le milieu environnant en participant à la vie locale par exemple, de manière à les préparer au mieux à leur future vie adulte et citoyenne.

Educabilité : élément déterminant de la construction de la personne.

Les moyens pédagogiques et éducatifs mis en œuvre s'inspireront des concepts d'institution soignante et, suivant les cas, des méthodes actives, des principes prônés par l'Education nouvelle, par la psychologie cognitive, par la psychothérapie institutionnelle, sans jamais s'interdire l'usage d'autres principes ou méthodes susceptibles de permettre à la personne accompagnée de progresser et de pouvoir s'inscrire dans un projet inclusif. Respect de l'apprenant, confiance dans les ressources propres à chacun, nécessité de favoriser l'expérience personnelle et la participation au choix des activités, recours au concret et à la créativité, sont les valeurs, les principes, les démarches qui doivent guider les actions entreprises.

1.3 Des missions au service des personnes accompagnées

Les établissements et services gérés par l'association ont pour vocation, dans le cadre d'une action médico-sociale définie par les textes légaux, d'accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap et de répondre à leurs besoins. En assurant cette mission d'intérêt général et de cohésion sociale, il s'agit d'apporter une aide à chacun et un soutien aux familles.

L'association se doit de garantir le respect des droits fondamentaux inscrits dans la charte des droits et libertés de la personne accueillie (Arrêté du 8 septembre 2003). L'association se doit de garantir au jeune la bientraitance que lui et sa famille sont en droit d'exiger.

Dans le cadre d'une société inclusive, l'établissement ou le service se doit de proposer des réponses individualisées, co-construites, permettant l'épanouissement du jeune accueilli et son évolution affective, intellectuelle, sociale et culturelle.

Au regard des textes de lois (lois 2002-2 de janvier 2002, et 2005-102 du 11 février 2005...), des évolutions et exigences qu'ils imposent, des récentes recommandations de bonnes pratiques, de la mise en œuvre d'une politique inclusive, et de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », l'association, par l'intermédiaire de ses établissements et services, a évolué vers de nouvelles modalités d'accompagnement, une diversification des modes d'accueil, l'organisation de périodes de répit, d'aide aux familles...

Pour mener à bien ces missions, l'association s'est structurée en deux pôles : le pôle Dispositif ITEP (pôle DITEP) et le pôle Autisme et Déficience Intellectuelle (pôle ADI) complétés par des services extérieurs. Un siège associatif assure la gestion et la coordination de l'ensemble*.

*Établissements, services, groupements présentés en Annexe 2, p.33

1.4 Enfance & Pluriel aujourd'hui, quelques chiffres clés



1.5 Une gouvernance associative active et un siège structuré

Le Président et les membres du conseil d'administration sont garants de la mise en œuvre du projet associatif et de l'utilisation des moyens accordés.

Le Président et le(s)-la vice-Président(es) sont les interlocuteurs privilégiés auprès des instances politiques et/ou administratives.

Les administra-teurs-trices et plus particulièrement les membres du bureau s'impliquent de manière active dans la vie de l'association, en fonction de leurs compétences, de leurs missions, des délégations dévolues. Ils participent à la réflexion et aux actions sur le terrain.

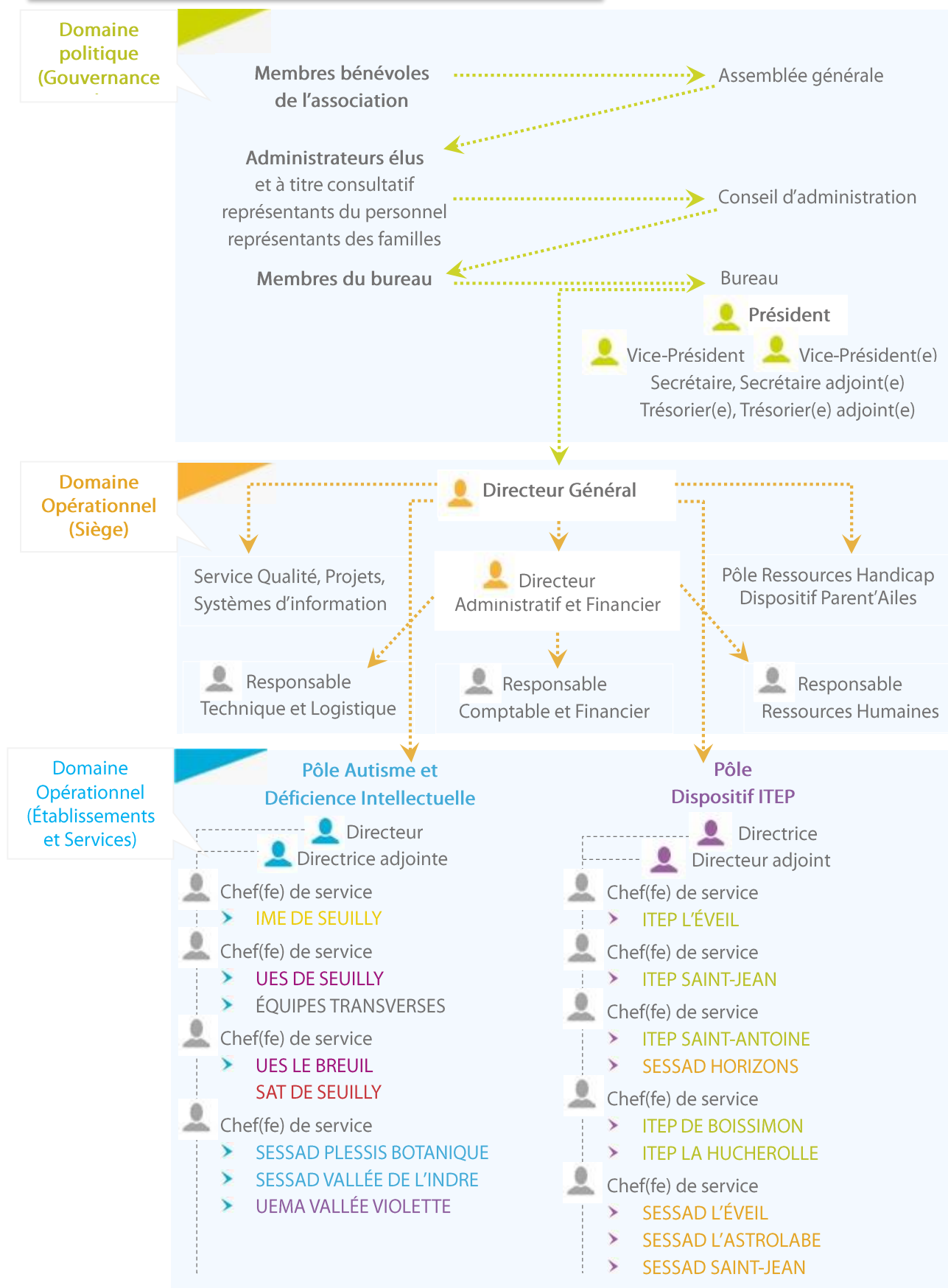
Des commissions associatives, constituées d'administrateurs et de professionnels, pilotent et supervisent la mise en œuvre opérationnelle des différents axes spécifiques de la stratégie associative : RH, finances, bâti, qualité, communication, coopération...

Le siège de l'association installé à Chinon s'organise autour du Directeur Général en différents services : ressources humaines, ressources financières...

À partir des orientations retenues, selon leurs délégations, **le Directeur Général, le Directeur Administratif et Financier, les Direc-teurs-trices de pôle et les Direc-teurs-trices adjoint(es)** sont force de proposition et œuvrent au bon fonctionnement ainsi qu'au dynamisme de l'institution.

Une gouvernance associative efficiente résulte d'une collaboration étroite entre les administrateurs et l'équipe dirigeante.

1.6 Notre organigramme associatif



1.7 Des établissements, des services et des dispositifs répartis sur le département d'Indre-et-Loire



Pôle Dispositif ITEP

- ITEP La Hucherolle (Bléré)
- ITEP Saint-Antoine (Chinon)
- ITEP De Boissimon (Langeais)
- ITEP L'Éveil (Tours centre)
- ITEP Saint-Jean (Tours nord)
- SESSAD Horizons (Chinon)
- SESSAD L'Astrolabe (Loches)
- SESSAD L'Éveil (Tours centre)
- SESSAD Saint-Jean (Tours nord)

Pôle Autisme et Déficience intellectuelle

- IME de Seuilly
- UES de Seuilly
- SAT de Seuilly
- UES Le Breuil (Langeais)
- UEMA (Joué-les Tours)
- SESSAD Plessis Botanique (La Riche)
- SESSAD Vallée de l'Indre (Azay le Rideau)

Dispositifs répit – loisirs – prévention des ruptures

- Pôle Ressources Handicap
- Dispositif Passer'ailles
- Dispositif Parent'ailles



2 - LES ORIENTATIONS DU PROJET ASSOCIATIF POUR CINQ ANS : RELEVER DES DÉFIS, COOPÉRER ET AFFIRMER UNE VOLONTÉ D'ENTREPRENDRE

L'association doit affirmer sa volonté d'entreprendre et de participer aux innovations concernant le champ du médico-social, ce qui implique que les établissements et services s'adaptent et soient en mesure de répondre aux besoins émergents.

Pour ce faire, l'association doit inciter les établissements et services qu'elle gère à anticiper ces évolutions, leur permettant d'être en mesure, au moment opportun, de proposer des solutions innovantes et à volonté inclusive, aux personnes accompagnées, à leurs familles et aux instances décisionnelles.

L'association, les établissements et services doivent continuer à être un partenaire reconnu par :

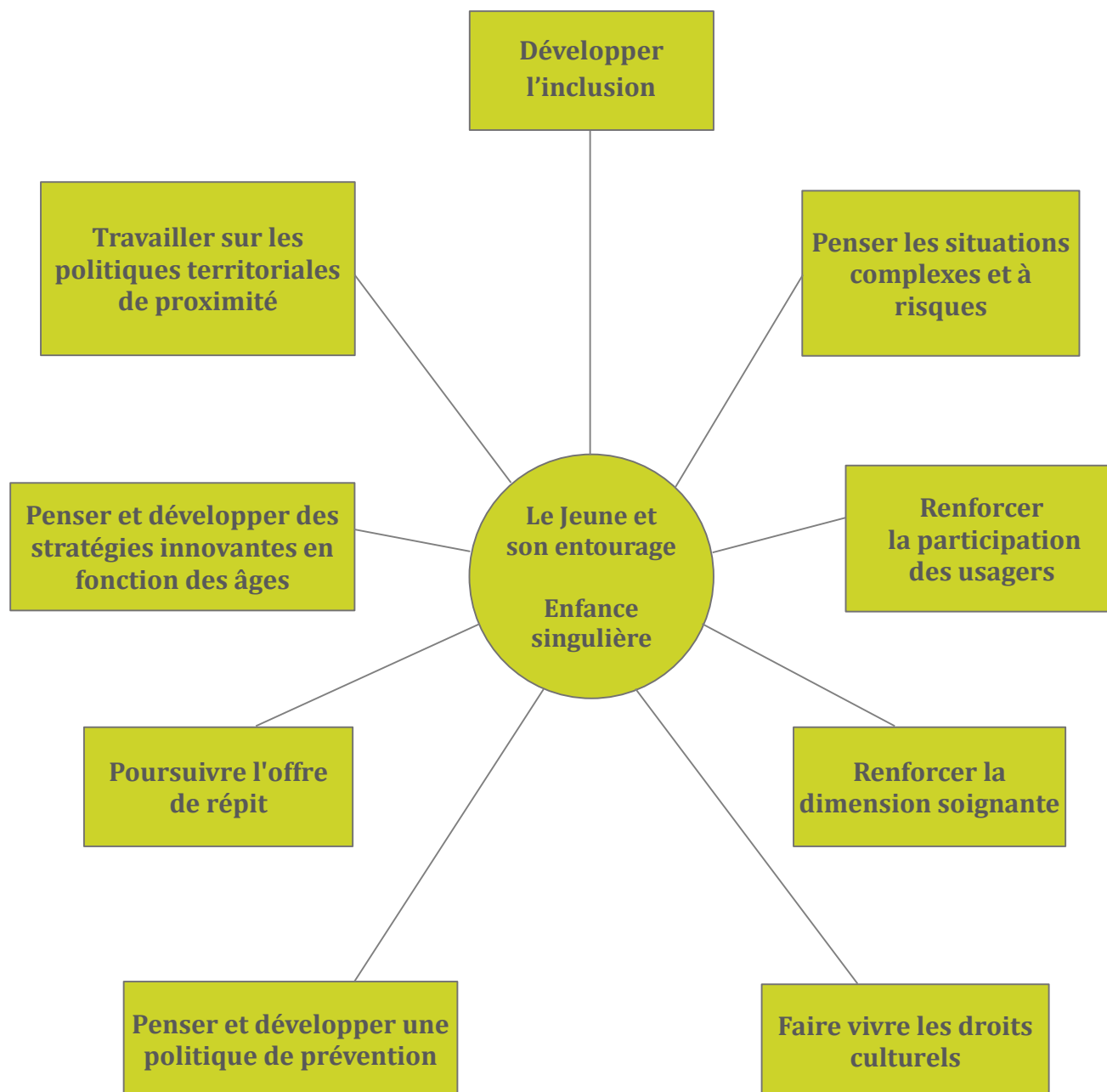
- les autorités de contrôle et de tarification (ARS),
- les organismes d'accueil, d'information, de propositions d'orientation aux personnes accompagnées et aux familles (MDPH),
- d'autres institutions publiques (Éducation Nationale, CD, CAF ...)
- les associations, établissements et services, porteurs de valeurs identiques
- les différents acteurs locaux et dispositifs « de droit commun » sur les territoires d'intervention (collectivités, élus...)

Par ailleurs, il est indispensable pour les membres de l'association, administrateurs et professionnels, de s'impliquer et de participer activement :

- au fonctionnement des instances institutionnelles dans lesquelles les associations ou les établissements et services sont représentés au niveau régional, départemental, local : MDPH, CTS, CCAS ...
- au fonctionnement des organismes d'études et de conseils : URIOPSS, CREAL, NEXEM, AIRE ...
- au fonctionnement d'associations et fédérations d'associations partenaires : ARPEP, Fédération Autisme Centre Val de Loire, Le Petit Pausailleur
- à la mise en place, au développement de partenariats ou groupements entre associations et/ou établissements du département agissant au bénéfice de populations à besoins spécifiques : ADPEP 37, L. Bellan, ADMR Les Maisonnées...*

* Partenariat et conventions présenté en Annexe 3, p.35

2.1 AXE 1 : La transformation de l'offre dans une logique de parcours singulier au service des enfants et des familles



Orientation N° 1 : Travailler sur les politiques territoriales de proximité

Travailler sur une politique territoriale en s'adossant aux Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) : articulation avec l'Education Nationale, mutualisation des actions avec d'autres associations sur un même secteur géographique.

Poursuivre nos interventions de coopération et de réseau avec les acteurs de proximité et les partenaires de la santé (centres hospitaliers, psychiatrie, libéraux, réseaux de santé, ...), les partenaires de la Protection de l'enfance, de la Justice et de la famille, du handicap, de la culture et des loisirs.

Orientation N° 2 : Développer les projets inclusifs

Développer avec les parents les inclusions et logiques de parcours **tout en préservant** des espaces institutionnels d'accueil et d'accompagnement

Favoriser l'ouverture des structures vers l'extérieur

Renforcer le réseau partenarial

Développer la fonction de référent/coordonateur de parcours

Poursuivre la mise en œuvre d'actions concernant vacances et loisirs inclusifs

Orientation N° 3 : Penser les situations complexes et à risque

Renforcer la formalisation et l'harmonisation du processus de prévention et de traitement des situations à risque, des événements indésirables et des situations complexes

Penser le parcours de soins dans le cadre d'une mobilisation des partenaires institutionnels dont la psychiatrie hospitalière et les financeurs

Définir une temporalité fixant les limites de l'accompagnement médico-social et penser les modalités de relais

Situer les limites de l'accompagnement en termes de compétences et de moyens afin d'éviter les risques de maltraitance

Orientation N° 4 : Penser et développer des stratégies innovantes en fonction des âges

Poursuivre la mise en œuvre des objectifs de la « transformation de l'offre médico-sociale » (en référence à la Circulaire du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous »), en lien avec les besoins des publics (DI, TSA...), en développant les dispositifs ambulatoires, l'inclusion, la réflexion pédagogique tout en évitant les ruptures de parcours (territoire, droit commun, proximité, inclusion, coordination de parcours, réseau ...).

Orientation N° 5 : Renforcer la participation des usagers

Renforcer la participation des usagers (les jeunes et les parents) et des partenaires :

- dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des PPA (dans une approche par le développement du « pouvoir d'agir »)
- dans les CVS
- au niveau de l'association (CA)

Développer d'autres formes de participation au sein des établissements et des services, notamment au sein des SESSAD.

Orientation N° 6 : Poursuivre l'offre de répit et d'accueil temporaire

Conduire un travail sur le répit : aide aux aidants, aux familles, aux jeunes.

Poursuivre la réflexion sur les besoins d'accueil temporaire existants et à venir

Articuler les actions et les différentes modalités selon les territoires et leurs ressources.

Orientation n° 7 : Renforcer la dimension soignante

Renforcer la dimension soignante de l'intervention et la coordination des soins

Définir le Projet de soin de chaque établissement et service

Affirmer la mission de l'équipe soignante

Préciser la place du médecin psychiatre au sein de l'équipe d'encadrement

Orientation N° 8 : Penser et développer une politique de prévention

Penser une politique de prévention en lien avec d'autres services et professionnels : PMI, Pédopsychiatrie, médecins généralistes, RASED, Conseillers Principaux d'Éducation, infirmières scolaires, PIAL... de l'Éducation Nationale.

Permettre l'accompagnement précoce (aide directe et indirecte)

Aider au repérage des difficultés émergentes

Orientation N° 9 : Faire vivre les droits culturels

Penser la culture au sens large (loisirs, sports, beaux- arts, cuisine, artisanat, etc.)

Inclure une dimension culturelle dans les projets d'établissements et services

Favoriser les rencontres avec le monde culturel pour nouer des partenariats concrets

2.2 AXE 2 : Garantir le développement du pouvoir d'Agir et le Faire-Ensemble, dans un souci de responsabilité sociale et environnementale

Au cours de ces dernières années, des expériences plus ou moins enrichissantes ont été accumulées. Une formalisation de ce savoir-faire est nécessaire à travers les projets des services et des établissements mais aussi à un niveau transversal au sein de l'association.

Il s'agit, d'une part, de poursuivre et d'enrichir la réflexion menée autour de l'éducation, de la formation, du soin, afin que des stratégies communes concernant l'accompagnement des jeunes puissent soutenir les actions conduites dans les différents services et établissements. Et d'autre part, il s'agit également de poursuivre et développer les moyens indispensables à la mise en œuvre de la transformation de l'offre médico-sociale.



Orientation N° 10 : Consolider la gouvernance associative

L'association ne peut pas se contenter de n'être qu'un simple opérateur apte à répondre aux appels à projet, il lui faut s'affirmer, par son positionnement politique et technique concernant l'accompagnement, comme une force de proposition dans le secteur médico-social.

C'est l'articulation, dans le respect d'une réflexion participative, entre le domaine politique (AG, CA et bureau), le domaine chargé de la stratégie (direction générale, direction administrative et directions de pôle) et le domaine opérationnel (encadrement et professionnels du terrain) qui doit permettre le fonctionnement de ce pouvoir de faire.

Permettre l'articulation du projet associatif et des projets d'établissements et services.

Développer la co-construction et le co-pilotage des actions

Ouvrir le CA à des acteurs de champs professionnels diversifiés et aux familles

Faire du CA un lieu d'élaboration collectif

Préciser le travail d'élaboration et de concertation au sein des commissions à visée stratégique.

Renforcer le lien entre administrateurs et professionnels des établissements et services

Orientation N° 11 : Défendre les ressources financières

Négocier et adapter les ressources financières aux besoins actuels et émergents afin de maintenir la qualité de l'offre

Maintenir les dispositifs de contrôle de gestion interne, s'assurer de leur efficience

Être attentif aux recommandations du commissaire aux comptes

Orientation N° 12 : Garantir la démarche qualité et évaluative

Harmoniser la politique qualité et gestion des risques à travers les plans d'actions des dernières évaluations internes

Renforcer le suivi des informations préoccupantes et des événements indésirables

Se préparer à la mise en œuvre du nouveau référentiel d'évaluation de la HAS

Orientation N° 13 : Développer le système informatique

Mettre en œuvre notre feuille de route SI (systèmes d'information), en lien avec les associations partenaires

Rendre efficient le système informatique dans le respect des valeurs associatives

Orientation N°14 : Renforcer la communication

Améliorer la lisibilité des actions de l'association et ainsi renforcer son positionnement

Mettre en œuvre des moyens de transmission des expériences, des projets, des innovations à l'attention des salariés et des familles

Travailler sur la stratégie de communication en interne et en externe : site internet, réseaux sociaux, intranet ...

Instaurer un service communication : référent, press-book ...

Monter en compétences dans l'adaptation des supports d'information et de consultation des personnes accompagnées

Orientation N° 15 : Développer la coopération et le partenariat

Poursuivre le travail de coopération avec d'autres associations du champ médico-social quand cela est dans l'intérêt des jeunes, de leurs familles et de notre association

Développer les coopérations inter- associatives à visée inclusive dans le champ des loisirs, des vacances, du répit

Continuer le travail de coopération avec l'ADPEP 37

Orientation N° 16 : Gérer et adapter le patrimoine immobilier

Poursuivre la revue bâtiminaire

Veiller à la qualité des installations pour l'accueil des jeunes et des professionnels

Adapter l'existant aux besoins émergents

S'engager, pour chaque projet, dans une démarche éco-responsable

Orientation N° 17 : Valoriser les ressources humaines

Poursuivre une politique Ressources Humaines en ayant une démarche de RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) et en poursuivant nos actions sur :

- la gestion prévisionnelle et le développement des compétences,
- la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT),
- la prévention des risques professionnels,
- l'évolution de carrière...
- le dialogue social

Echanger, se former sur des pratiques innovantes dans le domaine médico-social

Conduire une politique salariale en cohérence avec le volet social de notre CPOM 2023-27 et en fonction des politiques publiques

Travailler à renforcer l'attractivité du secteur médico-social

Orientation N° 18 : Construire une réflexion éthique

La réflexion éthique est une démarche pluridisciplinaire. L'éthique vient questionner sur les parcours longs et complexes, sur les choix difficiles à faire et interroge sur les valeurs, la morale, la déontologie et le droit.

Notre association, les professionnels et les familles sont confrontés à des questions importantes qui relèvent d'un débat éthique.

Cette réflexion éthique au sein de l'association peut se développer en s'appuyant sur l'ERERC (espace de réflexion éthique de la région centre).

Orientation N° 19 : Intégrer la Responsabilité Sociale et Environnementale

Cette démarche est transversale à tous les axes du projet associatif

Chaque projet d'établissement et de service doit intégrer cette dimension

3 - L'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DU PROJET ET LA MISE EN ŒUVRE

3.1 L'évaluation assure une dynamique de progrès et de cohésion interne

La démarche d'évaluation est une démarche obligatoire au niveau de chaque établissement et service mais elle doit aussi se retrouver au niveau de l'association avec comme objectifs :

- d'apprécier la qualité de l'accompagnement de l'utilisateur ;
- de mesurer la capacité des établissements ou services à répondre à leurs missions ;
- d'améliorer de façon constante la qualité des prestations ;
- de faire reconnaître la qualité de l'accompagnement auprès des partenaires et des autorités compétentes ;
- de valider les actions, les résultats et d'interroger le fonctionnement ;
- d'évaluer l'impact et de faire valoir l'utilité sociale de notre action

L'évaluation régulière du projet associatif doit permettre d'apprécier sa mise en œuvre et son efficacité concernant les domaines politiques, stratégiques, techniques. Il s'agira de tenter de mesurer l'écart entre le réalisé et le projeté afin de procéder aux ajustements nécessaires concernant les différentes évolutions politiques, les besoins nouveaux émergents, l'organisation générale des services.

Pour ce faire, un dispositif évaluatif devra, à intervalles réguliers, interroger la stratégie associative et son fonctionnement général, afin de mesurer, la cohérence, la pertinence et l'efficacité des actions menées.

3.2 Un fil conducteur pour les 5 prochaines années

Pour les 5 années à venir, ce projet, approuvé par l'ensemble des acteurs œuvrant au sein d'Enfance & Pluriel, administrateurs, cadres, acteurs du terrain, usagers et leurs familles, vise à structurer et organiser l'ensemble du fonctionnement institutionnel et à fixer les orientations en matière d'actions à privilégier.

Afin de gagner en cohérence et en efficacité, ce projet doit inspirer la nouvelle rédaction des projets d'établissements et services, il doit également être le fil conducteur de la mise en œuvre d'actions innovantes.

A partir des valeurs communes de solidarité et de démocratie participative qui sont celles défendues par Enfance & Pluriel, ce projet doit permettre de **promouvoir le vivre et faire ensemble**, afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement, d'en diversifier les modalités et d'être en mesure de proposer des réponses sans cesse améliorées aux jeunes et à leurs familles.

Annexe 1 - Historique de l'Association

A.C.G.E.S.S.M.S

Association Chinonaise de Gestion d'Établissements et
de Services Sociaux et Médico-Sociaux

Tout commence par une ancienne maison des bateliers, une auberge, construite au XVIème siècle. Elle tombe à l'abandon après l'avènement du chemin de fer arrivé à Chinon en 1870 et se trouve sinistrée par un incendie en 1884. La dernière barge remontant la Vienne jusqu'à Chinon en 1913, marque la fin d'une époque...

Une autre époque commence quand le propriétaire fait don de cette vieille maison calcinée aux paroissiens de Saint-Maurice pour en faire « une œuvre pie¹ » nous dira Pierre Jaillais, ancien administrateur, petit neveu de Louis Jaillais, abbé, ami de l'abbé Huet, curé de la paroisse de Saint Maurice de Chinon, co-fondateurs de l'orphelinat Saint-Antoine.

A l'époque, Saint Maurice était une paroisse de Chinon comprenant le Quai de l'Ile Sonnante et le Faubourg actuels... Son curé s'entoure alors de quelques paroissiens émérites, Maître Janvier notaire, Charles Jaillais frère de l'abbé fondateur, Bruneau, pharmacien et quelques autres notables de la ville pour créer un orphelinat de garçons. Ils feront appel aux religieuses Franciscaines de Pérou (Congrégation implantée dans l'Orne) pour assurer l'éducation, l'instruction et la vie quotidienne de ces orphelins.

C'est ainsi que le 20 avril 1895 les chroniqueurs de l'époque décrivent quatre religieuses arrivant en gare de Chinon, attendues par une voiture à cheval...

L'orphelinat ouvre ses portes le 4 octobre 1895 sous le nom d'« Orphelinat Saint-Antoine ».

Juillet 1901 voit naître la Loi 1901 concernant la possibilité associative.

Le 10 juin 1906 est créée « **La société civile des œuvres hospitalières et de bienfaisance** » après la séparation de l'église et de l'état, survenue le 9 décembre 1905, évitant une confiscation de la propriété par l'état dans la mesure où elle avait été transmise par don à des particuliers regroupés en association.

Entre 1913 et 1920 cet orphelinat sera complété par une maison de retraite et un dispensaire de soins à domicile, ces deux activités apportant une ressource financière indispensable.

En ce début de vingtième siècle, selon la même logique, la congrégation crée un autre établissement à Richelieu (actuellement Les Fioretti), pour l'accueil de 50 garçons, orphelins victimes de « la grande guerre ». En 1961 l'orphelinat garçons sera transformé en IMP pour jeunes filles et deviendra « IMP des Fioretti ».

1 Du latin *pius* : qui remplit ses devoirs envers les dieux

En 1937, à Chinon, l'orphelinat Saint-Antoine s'agrandit, créant la partie centrale où sont implantés 2 groupes actuels. Puis un deuxième agrandissement a lieu en 1964, finalisant le bâtiment en bout accueillant actuellement 3 autres groupes de jeunes. La partie affectée à la maison de retraite est transformée.

C'est en 1961 que l'établissement devient « L'IMP Saint-Antoine » bénéficiant d'un prix de journée Sécurité Sociale pour 60 enfants « déficients légers et caractériels ».

En 1972 les religieuses abandonnent la gestion de l'IMP pour la confier à « **l'Association des œuvres hospitalières et de gestion de l'IMP Saint-Antoine** » (AOHG Saint-Antoine).

En 1988, l'IMP Saint-Antoine se rapproche des Fioretti (qui n'accueillaient que des jeunes filles) pour créer la mixité de part et d'autre.

Il faudra attendre **1992** pour que cette association se transforme à l'occasion de la reprise de la gestion de l'IME de Seuilley, géré antérieurement par l'Association parisienne du Coudray-Montpensier.

Elle devient **I'A.C.G.E.S.S.M.S. : Association Chinonaise de Gestion d'Établissements et de Services Sociaux et Médico-Sociaux**.

Elle gère alors quatre établissements et service :

- ✓ **l'IME de Seuilley**, accueillant 110 jeunes déficients intellectuels âgés de 6 à 20 ans. Il en accueillait 192 jusqu'au début des années 90.
- ✓ **l'ITEP Saint-Antoine**, à Chinon, qui a subi diverses évolutions depuis quelques années: en 1994 l'IMP Saint-Antoine se transforme en « Institut de Rééducation » (IR) pour 60 jeunes âgés de 6 à 16 ans, souffrant de troubles du comportement, « d'intelligence normale ou approchant la normale ». Puis en 2005, suivant l'évolution de la législation, l'IR se transforme en ITEP : « Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique, accueillant des jeunes souffrant de troubles psychologiques à dominante comportementale, avec une intelligence préservée ».
- ✓ **le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile d'ITEP (SESSD)** rattaché à l'ITEP Saint-Antoine pour accompagner 10 jeunes âgés de 6 à 20 ans, dénommé aujourd'hui « SESSAD Horizons ».
- ✓ **l'UES du Hameau de Bellevue** à Joué-les-Tours, crée en 1994, à la demande de l'association de parents "Vivre autrement l'autisme" accueillant 10 jeunes (en semi-internat) âgés selon l'agrément de 3 à 18 ans (en réalité de 6 à 16 ans), souffrant de Troubles Envahissants du Développement.

Cette association est alors composée de 16 membres actifs, au départ originaires du Chinonais mais, depuis quelques années, de nouveaux membres issus plus largement du département, voire de la région, ont rejoint l'association.

Cinq membres de droit siègent au conseil d'administration (maires de Chinon, de Lerné et de Seuilley, DDASS, Inspecteur ASH de l'Education Nationale).

Des représentants du personnel et divers cadres peuvent également siéger en tant que membres consultatifs.

En 2007, un schéma départemental concernant l'accueil des jeunes en difficulté ou/et en situation de handicap voit le jour, ce document montre que le pays chinonais est sur doté quant au nombre de places disponibles et qu'il faudrait envisager une diminution d'activité au niveau des établissements gérés par l'ACGESSMS. Les administrateurs, en accord avec l'ensemble des professionnels salariés, décident de proposer à la DASS un vaste plan de restructuration prévoyant la diminution des effectifs à l'ITEP St Antoine et à l'IME de Seuilly et la création d'autres établissements sur les zones déficitaires. Ce plan, qui est proposé à effectif salarial constant, est adopté lors de l'ultime session de CROSSMS en décembre 2008 et l'association signe un CPOM global avec la DASS, en juin 2009, CPOM, permettant le financement de l'opération de restructuration. Ce plan prévoit :

- pour la partie IME:

Diminution des effectifs à Seuilly, mais, création d'un établissement d'accueil temporaire et de vacances sur le site de Seuilly, création d'un établissement d'accueil pour adolescents (15 places) avec internat à Langeais.

- pour la partie ITEP :

Diminution des effectifs à Chinon St Antoine, mais, création d'un ITEP avec semi internat à Bléré, création d'un établissement d'accueil temporaire ITEP à Langeais et d'un établissement ITEP en semi-internat également à Langeais. En fait, le projet d'accueil temporaire sera abandonné et remplacé par un ITEP avec semi internat et internat à Langeais et un SESSAD ITEP implanté à Loches.

Parallèlement à ce vaste plan, l'ACGESSMS s'est rapprochée d'autres associations :

- charte de bonne entente avec 5 autres associations : ADAPEI, Les Elfes, CMPP, La Boisnière, La Source.
- création de l'association ULIA avec les associations La Source et l'Arc en ciel pour un partenariat rapproché avec mutualisation de moyens.
- partenariat de plus en plus rapproché avec l'association l'Eveil qui, parti d'une coopération concernant la gestion financière et le managérat général, se poursuivra par une coopération plus développée au niveau des directions, la mise en place d'un groupement de coopération ITEP, la mutualisation de moyens matériels et des ressources humaines sur toute la partie ITEP.

Cette coopération avec l'association l'EVEIL, développée au maximum, aboutira, le 01/01/2014, à la fusion des 2 associations pour générer :

ENFANCE & PLURIEL

L'EVEIL

D'Hier à Aujourd'hui (2013)

I – Retour aux sources

En 1960/61, une petite école située à Tours, rue Losserand, dans le quartier Paul Bert, était condamnée à disparaître, en raison de la rénovation prévue du dit quartier. Préoccupé depuis longtemps par le sort des enfants en difficulté scolaire, l'archevêque de Tours, Mgr Ferrand, saisit l'opportunité de cette disparition pour réaliser son projet de créer un établissement spécialisé.

Sur le plan humain, il disposait déjà d'un embryon d'équipe : le Directeur et les enseignants de l'école, qui de tout temps, s'étaient signalés par l'attention portée aux enfants défavorisés.

Cette équipe, formée aux méthodes de Maria Montessori, était porteuse des valeurs de l'Education nouvelle :

- confiance dans les ressources propres à chacun,
- respect des enfants,
- nécessité de favoriser l'expérience personnelle et la participation au choix des activités dans un climat de libre expression,
- importance du milieu de vie élaboré par l'école,
- sens global de l'éducation,
- constante référence à la réalité.

Ces valeurs sont partagées par les fondateurs, elles restent celles de l'Association.

Les locaux existaient également. En effet, le Comité Diocésain de l'Enseignement Libre était, au cours des temps, devenu propriétaire d'un ensemble immobilier situé 18 rue Georget, à Tours, d'un bâtiment dont, à une origine lointaine, la première vocation fut d'abriter l'Institution pour jeunes filles Saint Etienne, fonctionnant en internat. Les classes disparurent pour faire place à un laboratoire de physique/chimie inter-collèges qui disparut à son tour, ainsi que la location des chambres. Il suffisait d'y apporter les modifications nécessaires pour l'adapter à sa nouvelle destination.

Au cours de l'hiver 1961/62 se déroulèrent donc deux chantiers dans lesquels chacun rivalisa d'activité pour relever le défi d'une ouverture des classes en septembre 1962 :

- d'une part : travaux immobiliers de transformation du bâtiment.
- d'autre part: ensemble des innombrables démarches administratives indispensables pour obtenir la reconnaissance officielle de l'arrivée d'un nouveau-né dans le monde de l'éducation spécialisée par l'autorité de tarification, la DDASS, (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales), la Préfecture, etc... recherche des collaborateurs destinés à compléter l'équipe : éducateurs, rééducateurs, médecins psychiatre et généraliste, psychologue...

Le défi fut tenu. A la rentrée de septembre 1962, l'Institut Médico Pédagogique l'Eveil ouvrit les portes de ses trois modestes classes "à des enfants d'âge scolaire déficients légers et présentant tant un retard scolaire que des troubles du comportement" (définition officielle).

L'IMP fonctionnait en semi-internat, sous l'égide du Comité Diocésain de l'Enseignement Libre, dont il utilisait en particulier les services administratifs, et dans les comptes duquel il avait les siens propres. Ses ressources provenaient exclusivement de la perception par enfant présent d'un prix de journée arrêté par le Préfet sur proposition de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, versé par les Caisses de Sécurité sociale des différents régimes: régime général, agriculture, SNCF, etc.

Devant la lourdeur apparue de ce dispositif, il fut décidé de donner à l'IMP une autonomie complète. Ainsi fut déclarée à la Préfecture d'Indre et Loire le 20 juillet 1967 sous le n° 3768 l'Association "Institut Médico Pédagogique l'Eveil", régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret d'application du 16 août 1901.

L'article 2 des statuts stipulait : l'Association a pour but :

- 1) d'organiser par tous moyens appropriés la rééducation et l'instruction des enfants qui lui sont confiés,
- 2) d'en assurer la sécurité et le confort matériel,
- 3) de faire tous aménagements, constructions, locations, achats d'immeubles et de meubles qui lui paraîtront utiles pour l'objet de l'Association,
- 4) d'engager le Directeur et les Maîtres, d'assurer leur rémunération, de s'intéresser à leur perfectionnement, à leur retraite,
- 5) d'établir et d'entretenir des rapports suivis, dans le cadre des attributions statutaires de chacune d'elles, avec les Associations s'intéressant au même objet.

Par ces statuts, l'Association exprimait son attachement à l'éducation, aux soins, au perfectionnement des personnels, en tissant des liens avec d'autres partenaires externes.

II - Par la suite

L'Association est depuis toujours restée fidèle à sa vocation. Au fil des ans, elle s'est constamment préoccupée d'adapter ses moyens d'intervention psychothérapeutiques, rééducatifs, pédagogiques, éducatifs, matériels, à l'évolution des besoins des enfants.

Le 24 janvier 1972, un nouvel agrément fut donné, pour l'accueil, cette fois, d'enfants atteints essentiellement de troubles de caractère et du comportement, et éventuellement d'une légère débilité mentale. Le 8 août 1988, l'agrément fut étendu à l'accueil des filles.

Enfin, en 1995, l'agrément commun aux deux établissements à l'occasion de la création du SSESAD s'appliqua désormais à des enfants d'intelligence normale ou sub-normale atteints de troubles du caractère et du comportement, faisant ainsi disparaître toute référence à une débilité, même légère.

Pour prendre en compte les transformations intervenues depuis l'origine, les statuts jusqu'alors en vigueur, qui n'étaient plus adaptés, ont été annulés et remplacés au profit de la désormais "Association l'Eveil". Ils ont été déclarés le 29 septembre 2003 (J.O. du 18 octobre 2003)

III - Aujourd'hui

Aujourd'hui, on lit à l'article 2 des dits statuts :

"L'Association a pour objet de permettre à des enfants des deux sexes de 6 à 18 ans, atteints de troubles du comportement ou du caractère, de retrouver une dignité et leur place dans le système scolaire et professionnel."

Derrière la rédaction inévitablement laconique de cet objet, il faut comprendre le désir profond de répondre aux besoins individuels de chacun des enfants d'une manière suffisamment souple mettant en œuvre toutes les disciplines adaptées, qui lui permettent, dans toute la mesure du possible, de se construire une identité jusque-là malmenée par les circonstances dans lesquelles s'est déroulé son passé.

L'Association défend l'importance de l'insertion dans la société par le retour dans le système scolaire et professionnel.

Elle réaffirme ainsi l'importance de la restauration, quelle que soit son origine, de la dignité de chaque enfant et jeune accueilli.

A cette fin : - elle gère :

- **Un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, fonctionnant en semi internat, accueillant des enfants de 6 à 16 ans.**
- **Un Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (S.E.S.S.A.D.), en vue de favoriser l'intégration des jeunes de 6 à 18 ans par une prise en charge effective à leur sortie de l'institut.**

- elle collabore, en outre, à toute œuvre d'éducation populaire et généralement à toute action à caractère éducatif, social, sportif, culturel..., bénéfique aux enfants.

Depuis quelques années, ayant eu à gérer quelques difficultés concernant la gouvernance, l'association s'est rapprochée de l'association ACGESSMS afin, dans un premier temps de trouver une aide à propos de la direction et de la gestion financière. Cette aide s'est rapidement transformée en partenariat puis en coopération, débouchant sur un groupement de coopération destiné à gérer conjointement les parties ITEP (établissements et services) des 2 associations.

Cette coopération avec l'association ACGESSMS, développée au maximum, aboutira, le 01/01/2014, à la fusion des 2 associations pour générer :

ENFANCE & PLURIEL

ENFANCE & PLURIEL

Depuis 2014

Depuis le 01/01/2014 de nombreuses évolutions ont permis à Enfance & Pluriel :

- de se structurer,
- de développer ses activités par créations ou reprises,
- de rénover partiellement le bâti de plusieurs établissements, d'acquérir de nouveaux bâtiments destinés à héberger des structures anciennes ou nouvelles.
- de s'associer à des partenaires pour enrichir ses offres d'accompagnement

► Structuration :

Direction générale - Siège associatif : ces 10 dernières années ont permis de consolider la place du siège au sein de l'association et ainsi de gagner en cohérence :

- création du poste de directeur administratif
- développement du pôle financier : service paies ...
- création d'un service ressources humaines, qualité de vie au travail
- création d'un service analyse qualité, rédaction, documentation.

Fonctionnement général : mise en place de commissions permettant :

- collaboration : administrateurs, cadres, professionnels du terrain
- analyse du fonctionnement, réflexions, propositions d'actions de remédiation, éventuel recours à regard extérieur.

Pôle IME : mise en place à Seuilly, Langeais Le Breuil, Joué les Tours Bellevue, du secteur UES (unité d'éducation et de soins) : accompagnement spécifique de jeunes souffrant de troubles envahissants du développement et/ou atteints de troubles du spectre autistique.

Pôle ITEP : mise en place du fonctionnement en dispositif ITEP

► Activité : reprises, créations :

- 2014 : reprise de l'activité liée à l'ITEP St Jean et au SESSAD ITEP St Jean à Tours nord
- 2015 : création du Pôle Ressources Handicap en partenariat
- 2017 : création du SESSAD autisme Plessis Botanique à La Riche
- 2018 : création de l'accompagnement ERCC à Seuilly
- 2019 : création du dispositif Parent'ailes, de répit et d'aide aux aidants en partenariat
- 2021 : création de l'UEMA, école vallée violette à Joué les Tours, en partenariat EN
- 2022 : fermeture de l'UES Hameau de Bellevue de Joué-les-Tours pour redéploiement des places d'accueil vers création d'un SESSAD DI à Azay le rideau
- 2022 : création du SESSAD Vallée de l'Indre à Azay le rideau

► Patrimoine : acquisitions, rénovations

Acquisitions :

- Loches, rue des Lézards, acquisition des locaux hébergeant le SESSAD ITEP l'Astrolabe
- Tours nord : rue du Mortier, acquisition des locaux hébergeant l'ITEP St Jean
- Chinon : rue Labussière, acquisition d'une maison pour héberger les jeunes de Seuilly (groupe Chinon)
- Chinon : rue Descartes, acquisition d'un bâtiment destiné à héberger le SESSAD ITEP Horizons
- Tours : acquisition et rénovation de la ferme de Chatenay en vue d'une location à l'association Petit Pausailleur (activité sociale et médico-sociale : accueil de jour et accueil vacances).

Rénovations importantes :

Chinon St Antoine :

- rénovation de l'hébergement internat
- rénovation accueil ITEP, extension locaux du siège
- rénovation des façades

Seuilly :

- rénovation du second pavillon accueil temporaire
- rénovation cuisine et salles à manger
- rénovation du pavillon classes UES
- restructuration des classes-ateliers, ré-aménagement atelier service général
- rénovation du pavillon accompagnement ERCC
- rénovation du pavillon accueillant locaux pôle équestre et locaux vacances inclusive
- rénovation classes IME, cuisine et salle à manger apprentissage pré-professionnel
- rénovation bâtiment administratif

Tours : rénovation et aménagement de la ferme de Chatenay.

► Groupements de coopération et partenariats :

2014 : convention multi associations : Pôle ressources handicap : vacances et loisirs inclusifs.

2018 : groupement de coopération Passer'ailes : Enfance & Pluriel / Léopold Bellan / Les Maisonnées / SAMVA, afin de fluidifier les parcours des adolescents et jeunes adultes, principalement sur le secteur du chinonais.

2018 : convention Enfance & Pluriel / Soliha - Hameau St Michel pour l'hébergement à Tours, de jeunes en situation de handicap : accès à l'autonomie sociale.

2018 : convention avec l'association Le Petit Pausailleur pour l'accueil pédagogique de jeunes en situation de handicap.

2020 : groupement de coopération Enfance & Pluriel / ADPEP37 : partenariat concernant le fonctionnement administratif, la formation des professionnels, l'inclusion (loisirs, vacances, culture), le fonctionnement de Parent'ailes (aide aux aidants).

2021 : convention avec l'Éducation Nationale pour création d'une UEMA à Joué les Tours.

Annexe 2 - Établissements, Services, Groupements

Les établissements et services gérés par l'association, implantés sur le territoire de l'Indre-et-Loire, s'inscrivent dans une logique de proximité.

PÔLE DITEP (Dispositif Intégré Thérapeutique Éducatif et Pédagogique)

Implantation	Structure	Agrément	Capacités d'accueil	Financ.	Création
Bléré	La Hucherolle	ITEP	Semi-internat : 20 places	ARS	2011
Chinon	St Antoine	ITEP	Internat : 24 places Semi-internat : 6 places	ARS	1961
	Horizons	SESSAD ITEP	20 places	ARS	1995
Langeais	Boissimon	ITEP	Internat : 8 places Semi-internat : 12 places	ARS	2012
Loches	L'Astrolabe	SESSAD ITEP	15 places	ARS	2013
Tours	L'Eveil	ITEP	Semi-internat : 44 places	ARS	1962
		SESSAD ITEP	30 places	ARS	1995
Tours	St Jean	ITEP	Semi-internat : 40 places	ARS	1972
		SESSAD ITEP	18 places	ARS	1996

Unités d'enseignement externalisées

Etablissement d'origine	Etablissement d'accueil	Convention E&P/EN	Effectif maximum d'élèves concernés	Nombre de professionnels E&P concernés
Chinon ITEP St Antoine	Chinon : Collège Jean Zay	2018	10 (UEE mixte DITEP / DI)	1 enseignant(e) 1 éducateur(trice)
Bléré ITEP La Hucherolle	Bléré : Collège Le Réflessoir	2013	10	1 enseignant(e) (à mi temps)
Tours ITEP St Jean	Tours : Collège Montaigne	2009	10	1 enseignant(e) 1 éducateur(trice)
Tours ITEP l'Eveil	Tours : Collège Rabelais	2022	10	1 enseignant(e) (à mi temps) 1 éducateur(trice)

PÔLE ADI (Autisme et déficience intellectuelle)

Implantation	Structure	Agrément	Capacités d'accueil	Financ.	Création
Seuilly	IME Coudray Montpensier	IME / UES	Internat : 40 places Semi-internat : 25 places	ARS	1963
		IME : accueil temporaire	Internat : 6 places	ARS	2014
Langeais	Le Breuil	IME / UES	Internat : 12 places Semi-internat : 8 places	ARS	2011
La Riche	Plessis-Botanique	SESSAD Autisme	19 places	ARS	2018
Joué les Tours	École mat. Vallée Violette	UEMA	7 places	ARS	2021
Azay le Rideau	Vallée de l'Indre	SESSAD DI	15 places	ARS	2022

Unités d'enseignement externalisées

Etablissement d'origine	Etablissement d'accueil	Convention E&P/EN	Effectif maximum d'élèves concernés	Nombre de professionnels E&P concernés
Seuilly IME de Seuilly	Chinon : Collège Jean Zay	2018	10 (UEE mixte DITEP / DI)	1 enseignant(e) 1 éducateur(trice)
Seuilly IME de Seuilly	Chinon : Lycée pro. J.Cugnot	2018	10	1 enseignant(e)

Services extérieurs

Implantation	Nom	Objet	Financement	Création
Tours Hameau St Michel	Pôle Ressources Handicap 37	Répét des aidants, inclusion des jeunes dans les structures jeunesse et petite enfance	CAF	2018
Tours Hameau St Michel	Parent'ailes	Répét et aide aux aidants	ARS	2020

Annexe 3 : partenariats et conventions

Groupements de coopération

Implantation	Nom	Objet	Associations	Financement	Création
Bassin de Chinon	Passer'ails GCSMS	Parcours inclusif jeunes adultes	E&P / L. Bellan / ADMR Les Maisonnées et ADMR SAMVA	ARS	2018
Départ. 37	E&P/PEP37 GCSMS	Partenariat administratif	E&P/ PEP37	ARS	2020

Conventions opérationnelles

Type de partenariat	Associations concernées	Objet	Financement	DATE
Convention	APF, ADAPEI, E&P, La Source...	Partenariat pour le développement du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) porté par APF France Handicap, dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous »	ARS	2018
Convention	E&P, Le Petit Pausailleur	Partenariat financier concernant l'accueil de loisirs sans hébergement adapté (ALSH-A) de jeunes en situation de handicap	ARS, CAF	2017
Convention	La Source, ADMR Les Maisonnées, PEP37, APSISS	Partenariat pour l'acquisition et le déploiement d'une solution Dossier Usager Informatisé (DUI) dans le cadre du projet SI Confluence(s)	ARS	2021





- 1 IME Seuilly**
1, Route du Coudray
37500 SEUILLY
Tél : 02 47 93 56 56
E-mail : ime-seuilly@enfance-pluriel.fr
- 2 SAT Seuilly**
1, Route du Coudray
37500 SEUILLY
Tél : 02 47 93 56 56
E-mail : ime-seuilly@enfance-pluriel.fr
- 3 UES Seuilly**
1, Route du Coudray
37500 SEUILLY
Tél : 02 47 93 56 56
E-mail : ime-seuilly@enfance-pluriel.fr
- 4 UES Le Breuil**
36 bis, Rue du Clos de Belletre
37130 LANGEAIS
Tél : 02 47 93 56 56
E-mail : ime-seuilly@enfance-pluriel.fr
- 5 UEMA École Maternelle Vallée Violette**
7, Rue d'Amboise
37300 JOUÉ-LES-TOURS
Tél : 02 47 86 27 04
E-mail : uema-valleeviolette@enfance-pluriel.fr
- 6 SESSAD Plessis-Botanique**
43, Rue de la Parmentière
37520 LA RICHE
Tél : 02 47 86 27 04
E-mail : sessad-plessisbotanique@enfance-pluriel.fr
- 7 ITEP Saint-Antoine**
Quai de l'Île Sonnante
37500 CHINON
Tél : 02 47 93 66 00
E-mail : itep-stantoine@enfance-pluriel.fr
- 8 ITEP de Boissimon**
8, Rue Charles de Boissimon
37130 LANGEAIS
Tél : 02 47 93 66 00
E-mail : itep-deboissimon@enfance-pluriel.fr
- 9 ITEP L'Eveil**
18, Rue Georget
37000 TOURS
Tél : 02 47 36 26 76
E-mail : itep-eveil@enfance-pluriel.fr
- 10 ITEP Saint-Jean**
50, Rue du Mortier
37100 TOURS
Tél : 02 47 54 23 42
E-mail : itep-stjean@enfance-pluriel.fr
- 11 ITEP La Hucherolle**
523, Rue de Gimont
37150 BLERE
Tél : 02 47 36 26 76
E-mail : itep-lahucherolle@enfance-pluriel.fr
- 12 SESSAD Horizons**
Quai de l'Île Sonnante
37500 CHINON
Tél : 02 47 93 66 00
E-mail : sessad-horizons@enfance-pluriel.fr
- 13 SESSAD L'Eveil**
139, Rue d'Entraigues
37000 TOURS
Tél : 02 47 61 47 93
E-mail : sessad-eveil@enfance-pluriel.fr
- 14 SESSAD Saint-Jean**
116, Rue Ronsard
37100 TOURS
Tél : 02 47 54 23 42
E-mail : sessad-stjean@enfance-pluriel.fr
- 15 SESSAD L'Astrolabe**
20, Rue des Lézards
37600 LOCHES
Tél : 02 47 91 61 92
E-mail : sessad-astrolabe@enfance-pluriel.fr
- 16 SESSAD Vallée de l'Indre**
Locaux en cours d'acquisition
37190 AZAY LE RIDEAU
Tél : 02 47 86 27 04
E-mail : sessadvalleedelindre@enfance-pluriel.fr